

BULLETIN D'ENGAGEMENT DEFINITIF
Fiche à retourner
avant le 24 septembre 2021 à DEV'UP
thierry.lumier@devup-centrevaldeloire.fr

EUROSATORY 2022

13 au 17 juin 2022
Paris Le Bourget

Conditions applicables aux organismes non éligibles au soutien financier de la Région Centre-Val de Loire et aux entreprises non établies en région Centre-Val de Loire souhaitant exposer sur le pavillon régional au titre de partenariats industriels ou commerciaux

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale : _____

N° SIRET : _____

N° TVA : _____

Adresse / CP / Ville: _____

Tél : _____

Site web : www. _____

Contact : _____

Portable : _____

E-mail : _____

Activité de l'entreprise : _____

VOTRE PARTICIPATION

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso **et m'inscris à EUROSATORY 2022** sur le pavillon Région Centre-Val de Loire selon les conditions mentionnées dans la fiche descriptive du salon.

• **Surface demandée : _____ m² au prix de 885 € HT/m²**

Surface minimale par entreprise : 9 m²

• **Forfait de participation obligatoire : 1007,00 € HT**

• **Frais de dossier : 200 € HT**

Je souhaite si possible un stand avec **1 angle ouvert au prix forfaitaire unitaire de 500 € HT**

Surface minimale des stands en angle : 15 m²

Je ne souhaite pas participer à EUROSATORY 2022 sur le pavillon Région Centre-Val de Loire.

Le :

A :

Signature et cachet de l'entreprise :

Tout désistement doit être signalé à DEV'UP par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à DEV'UP, sauf si le stand est loué à une autre société. Dans ce cas, DEV'UP remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25 % représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le stand ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100 %.